

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

Avions AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300

Mât moteur

Renfort interne autour de la porte d'accès aux bouteilles extincteur

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS A300 modèles B1, B2-1C, B2-203, B2K-3C, B4-2C, B4-103, B4-203, C4-203, dont les mâts moteur n'ont pas reçu l'application de la modification 2434 en série.

Afin de prévenir une usure du renfort interne mât moteur où portent les verrous des portes d'accès aux bouteilles extincteur, ce qui entraînerait une augmentation des contraintes dans la région usée pouvant conduire à l'apparition de criques, les mesures suivantes sont rendues impératives :

- 1/** Avant accumulation de 22400 heures de vol ou dans les 1000 heures de vol, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, à la dernière de ces deux échéances, effectuer une première inspection (visuelle et Courant de Foucault) suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-54-070-R1.
- 2/** Selon les résultats de cette première inspection, effectuer une inspection répétitive aux intervalles définis suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-54-070-R1 ou contacter AIRBUS INDUSTRIE avant le prochain vol. AIRBUS INDUSTRIE définira alors, en fonction de la situation exacte trouvée sur avion, le nombre d'heures maximal que l'on peut effectuer avant remplacement du renfort intérieur.

NOTE :

Après remplacement du renfort intérieur, les avions n'ayant pas reçu application du Bulletin Service A300-54-046 devront être inspectés dans les 22400 heures de vol suivantes.

Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-54-046
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-54-070-R1

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 11 AVRIL 1992

e/C

Date : 01/04/92

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300

92-082-131(B)